



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Éléments de rémunération du Président et information relative aux conditions financières liées à la cessation du mandat de Président-Directeur général***

Paris, le 10 novembre 2021

Comme annoncé le 27 septembre 2021, le Conseil d'administration d'Ipsos SA (la « Société ») qui s'est tenu le 24 septembre 2021 a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur général, effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

A cet effet et lors de sa réunion du 24 septembre 2021, le Conseil d'administration a révoqué le mandat de Président-Directeur général de Monsieur Didier Truchot et a arrêté, sur avis favorable du Comité des nominations et des Rémunérations, les conditions financières liées à la révocation de ce mandat.

Le Conseil d'administration a par ailleurs nommé, lors de cette réunion, Monsieur Didier Truchot, fondateur et Président-Directeur général du groupe depuis sa création le 1<sup>er</sup> octobre 1975, en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et cela jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur courant jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 et qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration a arrêté les éléments de rémunération pour l'exercice du mandat de Président du Conseil d'administration par Monsieur Didier Truchot. Par ailleurs, il a décidé de maintenir sa rémunération actuelle pour l'exercice par Monsieur Didier Truchot des fonctions de Directeur Général par intérim du 1<sup>er</sup> octobre au 14 novembre 2021.

Enfin, lors de sa réunion du 4 octobre 2021, le Conseil d'administration a arrêté les éléments de rémunération de Monsieur Ben Page pour l'exercice du mandat de Directeur général de la Société, à compter du 15 novembre 2021, qui fait l'objet d'un communiqué de presse séparé ce jour.

#### **Éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Monsieur Didier Truchot exercera les fonctions de Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Compte tenu de la qualité de Fondateur du groupe de Monsieur Didier Truchot, de son expérience et des responsabilités qui lui ont été confiées, la rémunération fixe annuelle de Monsieur Didier Truchot a été arrêtée par le Conseil d'administration réuni le 24 septembre 2021 à 272.850 euros bruts, payable en douze mensualités à compter de la date de prise des fonctions et calculée au *pro rata temporis* pour l'exercice 2021, conformément à la politique de rémunération applicable à Monsieur Didier Truchot en qualité de Président du Conseil d'administration, approuvée par l'Assemblée générale du 27 mai 2021 (résolution n° 12) et figurant à la section 13.1.3 du Document d'enregistrement universel 2020 d'Ipsos.

Par ailleurs, comme prévu par la politique de rémunération applicable au Président-Directeur général, approuvée par l'Assemblée générale du 27 mai 2021 (résolution n°10) et figurant à la section 13.1.2 du Document d'enregistrement universel 2020 d'Ipsos, en cas de révocation ou de cessation du mandat du Président-Directeur général, il doit être versé à ce dernier une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions.

Il est rappelé que le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire mis en place par Ipsos, ni d'aucune autre indemnité de départ légale ni contractuelle, n'ayant pas de contrat de travail.

Le versement de cette indemnité était soumis à la condition de performance suivante : le résultat pour l'un des trois derniers exercices précédant la révocation doit être supérieur, à taux de change constant, au résultat de l'exercice antérieur. Le résultat de l'exercice 2020 montrant une progression par rapport à 2019 de 7%, la condition de performance était donc remplie.

L'indemnité de révocation des fonctions a donc été arrêtée par le Conseil d'administration, après avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 1 081 672 euros (étant rappelé que la rémunération brute pour l'année civile 2020 de Monsieur Didier Truchot s'est élevée à 540 836 euros).

Enfin, Monsieur Didier Truchot ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, la condition de présence liée aux actions gratuites de performance attribuées à Monsieur Didier Truchot en 2019 et en 2020 et qui sont en cours de période d'acquisition est réputée être remplie. Cela est conforme à la politique de rémunération applicable à Monsieur Didier Truchot en qualité de Président-Directeur général, approuvée par l'Assemblée du 27 mai 2021 (résolution n° 10) et au Règlement du Plan d'attribution en cas de départ à la retraite. En revanche, ces actions de performance seront livrées aux dates respectivement prévues aux termes de chacun des plans d'attribution de 2019 et 2020, en mai 2022 et mai 2023, dans la mesure où les conditions de performance prévues aux termes de chacun de ces plans seront atteintes.

Il est précisé que le prorata de bonus annuel 2021 calculé selon la politique de rémunération préalablement approuvée ne sera versé qu'après approbation par la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

## **À PROPOS D'IPSOS**

Ipsos est l'une des plus grandes entreprises du marché des études dans le monde, présent dans 90 marchés et comptant plus de 18 000 collaborateurs.

Nos chercheurs, analystes et scientifiques sont passionnément curieux et ont développé des capacités multi-spécialistes qui permettent de fournir des informations et des analyses poussées sur les actions, les opinions et les motivations des citoyens, des consommateurs, des patients, des clients et des employés. Nos 75 solutions s'appuient sur des données primaires provenant de nos enquêtes, de notre suivi des réseaux sociaux et de techniques qualitatives ou observationnelles.

Notre signature « Game Changers » résume bien notre ambition d'aider nos 5 000 clients à évoluer avec confiance dans un monde en rapide évolution.

Créé en France en 1975, Ipsos est coté à l'Euronext Paris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. L'entreprise fait partie des indices SPF 120 et Mid-60 et est éligible au service de règlement différé (SRD). ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP [www.ipsos.com](http://www.ipsos.com)

### **IPSOS**

Société anonyme au capital de 11 109 058,75 euros  
Siège social : 35, rue du Val de Marne 75013 Paris  
304 555 634 RCS PARIS